Informations de base

1995/2003(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget 1996: état prévisionnel PE **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	MIRANDA Joaquim (GUE)	26/07/1994

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Budget	1866	1995-07-24
	Budget	1882	1995-11-17

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/01/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/05/1995	Vote en commission		
15/05/1995	Dépôt du rapport budgétaire préparatoire	A4-0110/1995	
17/05/1995	Débat en plénière		
19/06/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		
24/07/1995	Débat au Conseil		
14/12/1995	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2003(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 203
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	BUDG/4/06371

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport budgétaire préparatoire déposé		A4-0110/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0014	15/05/1995	
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T4-0269/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0359-0388	19/05/1995	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget 1996: état prévisionnel PE

1995/2003(BUD) - 17/11/1995

Le Conseil, avant d'entamer ses travaux, a rencontré une délégation du Parlement européen composée par: -M. SAMLAND, Président de la commission des budgets, -M. ELLES, rapporteur pour le budget 1996 (section Commission), -M. MIRANDA, rapporteur pour les autres sections du budget 1996, -MM. BRINKHORST, COLOM i NAVAL, DELL'ALBA, DI PRIMA, FABRE-AUBRESPY, Mme GHILARDOTTI, MM. ELLETT-BOWMAN, KÖNIG, Mme MUELLER, MM.REHN, TOMLINSON et WYNN, membres de la Commission des budgets. Au cours de cette rencontre, les représentants du Parlement européen ont fait part au Conseil de l'approche suivie par le Parlement dans sa première lecture du projet de budget pour l'exercice 1996 effectuée le 24 octobre dernier. Le Conseil a insisté sur certains éléments auxquels il attache une importance tout à fait particulière et qui concernent notamment les dispositions budgétaires pour MEDA, les réseaux transeuropéens, les accords internationaux de pêche et les Agences des Communautés créées à la suite du Conseil européen de Bruxelles de 1993. Au cours de l'échange de vues, les positions des deux branches de l'Autorité budgétaire ont pu être rapprochées sur plusieurs aspects. Le Conseil a procédé ensuite à sa deuxième lecture du projet de budget général des Communautés européennes pour 1996. Il a pris position sur l'ensemble des propositions de modification et des amendements votés par le Parlement européen en première lecture. Comme il l'avait déjà fait au cours des exercices précédents, le Conseil a souhaité que le budget de 1996 continue à s'inscrire dans le contexte du respect d'une discipline budgétaire rigoureuse, compte tenu des efforts à consentir par les Etats membres dans leurs propres budgets nationaux. Le Conseil a ainsi souligné la nécessité de laisser subsister des marges significatives en dessous des plafonds des rubriques des perspectives financières. Les dépenses retenues par le Conseil au terme de sa deuxième lecture du projet de budget 1996 s'élèvent globalement à (en Millions écus - chiffres arrondis): Crédits pour engagements (C/E) : 86.288,1 Crédits pour paiements (C/P) : 81.592,9 dont dépenses non obligatoires : c/e 42.872,1 c/p38.168,9 La ventilation des crédits est la suivante (en Millions écus - chiffres arrondis): C/E C/P Politique agricole commune 38.554,0 38.554,0 Autres mesures 2.274,0 2.274,0 Fonds structurels 26.579,0 23.722,7 Autres actions structurelles 108,0 108,0 Fonds de cohésion 2.444,0 1.919,0 Recherche 3.183,1 3.096,6 Autres politiques internes 2.015,4 1.839,4 Actions extérieures 5.173,6 4.121,9 Dépenses administratives: - Commission 2.674,4 2.674,4 - Autres institutions 1.429,7 1.429,7 Réserve monétaire 500,0 500,0 Réserve d'aide d'urgence 323,0 323,0 Remboursements, garanties, réserves 323,0 323,0 Compensations 701,0 701,0 Les taux d'augmentation pour les DNO, par rapport au budget 1996, s'élèvent ainsi à 8,71% pour les crédits pour engagements et à 8,89% pour les crédits pour paiements. Le Conseil a chargé son Président de transmettre le résultat de sa deuxième lecture du projet de budget au Parlement européen. LETTRE RECTIFICATIVE La Conseil a établi une lettre rectificative ayant pour objet d'adapter la structure budgétaire de la section II (Conseil) du projet de budget général 1996 aux accords intervenus en matière de coopération interinstitutionnelle dans le domaine des dépenses administratives.

Budget 1996: état prévisionnel PE

1995/2003(BUD) - 19/05/1995 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

En adoptant le rapport de M. Joaquim MIRANDA (Gauche unitaire, P) le Parlement a arrêté l'état prévisionnel de son budget pour l'exercice 1996 à 762.439.800 Ecus en dépenses et à 51.857.000 Ecus en recettes propres. Il prévoit, en outre, une enveloppe de réemploi de l'ordre de 1.701.000 Ecus. Lors du débat, MM. Terry Wynn et John Tomlinson (travaillistes, GB) ont une nouvelle fois abordé le problème du coût engendré par la dispersion des lieux de travail du PE. Le maintien du Secrétariat à Luxembourg et des réunions à Strasbourg serait à l'origine d'une dépenses équivalant à 20% du budget 1996. A cet effet, le PE demande au Secrétariat général de présenter avant la première lecture du projet de budget 1996

un rapport d'évaluation sur le mode de fonctionnement et d'organisation des services concernés en mettant en particulier l'accent sur la maîtrise de l'intendance, la gestion des équipements et l'entretien des immeubles ainsi que sur les incidences financières y afférentes, sur une base pluriannuelle. Les parlementaires ont aussi insisté sur une plus grande transparence dans la gestion de l'institution. M. Anastassopoulos (PPE, G) a souligné la nécessité de rapprocher le Parlement des citoyens, en améliorant la politique de l'information de l'institution. Enfin, le PE a rappelé dans sa résolution ses prises de positions relatives aux assistants parlementaires et se prononce pour la définition d'un statut des assistants parlementaires établis à Bruxelles prévoyant pour ces assistants un assujettissement à la sécurité sociale et au système fiscal belges. Ce dispositif devrait prévoir un mécanisme de compensation du différentiel entre la charge sociale et fiscale belge et la moyenne de la charge fiscale et sociale des Etats membres pour ce type d'emploi.